



Après d'interminables discussions entre la DGAC, la direction du Budget et la Fonction publique, les primes d'intéressement à la performance collective (PIPC) 2016 et 2017 vont enfin pouvoir être mises en paye.

Conformément au Protocole 2016, la PIPC est doublée et peut désormais atteindre 200 €. Cette mesure a nécessité la modification de deux arrêtés publiés hier au *Journal Officiel*.

Plus rien ne s'oppose au versement de 400 € bruts sur les salaires de novembre pour tous les personnels de la DGAC.

Le SNCTA attend encore avec impatience la publication de l'arrêté permettant la revalorisation du complément d'ISQ (75 € mensuels en moyenne en fonction des groupes). Celle-ci, ayant fait l'objet de palabres tout aussi longues, doit intervenir d'ici la fin de l'année. Elle aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Très attendues pour retrouver le pouvoir d'achat de 2010, le SNCTA regrette que ces mesures protocolaires soient si longues à se concrétiser.